

qu'on appelle la section canadienne. Le député devrait ou bien être en faveur de ces droits, le proclamer clairement à la Chambre, ou bien s'y opposer. Il ne devrait pas dire à la Chambre qu'il est en faveur des droits à la propriété et qu'il veut laisser à l'honorable Sterling Lyon le soin de décider si nous les aurons ou non ou encore en laisser le soin à l'honorable Brian Peckford.

● (2220)

Telle est sa position, monsieur l'Orateur. Le député doit ou bien être en faveur de ces droits ou bien être contre. Il devra décider au cours du mois prochain si on consignera dans l'histoire le fait que le parti conservateur du Canada s'est proclamé en faveur des droits ou en faveur de rien du tout en 1981.

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE—L'EXTENSION DES LIMITES DES ZONES DÉSIGNÉES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, il y a quatre mois, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy) au sujet des problèmes découlant du programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Une vingtaine de cultivateurs de Pierceland, dans ma circonscription, avaient communiqué avec moi pour se plaindre parce que leur région n'était pas censée faire partie de la zone sinistrée. Le programme a un peu changé depuis. Le gouvernement a écouté nos doléances et ces personnes qui ont autant souffert de la sécheresse que celles qui étaient à l'intérieur de la zone sont maintenant admissibles au programme. Nous avons maintenant l'assurance qu'elles ne seront pas exclues du processus d'appel qui a été établi et qu'elles recevront une aide financière.

La question que je vais poser au secrétaire parlementaire ce soir ne correspondra peut-être pas à la réponse qu'il a préparée. Je lui demande de réfléchir avant de répondre à mes questions sur le programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Si cela le gêne de répondre ce soir, j'espère qu'il le fera plus tard, peut-être par lettre ou par téléphone.

Ces personnes peuvent maintenant se prévaloir de la procédure d'appel, mais elles devront attendre longtemps avant d'être indemnisées. D'autres personnes qui avaient le droit de demander une aide à l'entretien des troupeaux ont été déboutées pour d'autres raisons.

La semaine dernière, je me suis entretenu avec les membres de la commission d'appel. Ce sont des éleveurs de bétail qui sont en mesure de comprendre le problème des agriculteurs et ils s'efforcent de débrouiller le fouillis que le gouvernement a créé. Il semble qu'un comité quelconque a étudié le problème de la sécheresse pendant près de cinq ans, pour le cas où des difficultés surviendraient. Les difficultés sont survenues et le programme se révèle totalement insuffisant.

La commission d'appel m'a dit que 35,000 formules de demandes ont été expédiées. Il y a eu 30,000 réponses, qui se classent en quatre catégories. La première catégorie comprend les demandes rejetées qui invoquaient l'absence de précipitation; la deuxième comprend les demandes rejetées qui invoquaient des récoltes médiocres; la troisième catégorie, qui regroupe le plus grand nombre de mes commettants, est celle des exploitations adjacentes à la zone de sécheresse, et la

L'ajournement

quatrième est constituée des cas particuliers en voie de réexamen.

A cause du nombre des demandes reçues, la commission d'appel de l'entretien des troupeaux ne pourra pas les étudier toutes avant la fin d'avril à peu près. Il est assez étrange que dans le cadre du programme, le producteur doive conserver 70 p. 100 des géniteurs jusqu'au 1^{er} mars 1981. Certains agriculteurs et éleveurs ne sauront pas s'ils ont droit à la subvention avant d'avoir gardé leur troupeau tout l'hiver. Je pense que cela est injuste pour les producteurs qui, dans beaucoup de régions, ont dû acheter du fourrage à cause d'une insuffisance de précipitation ou de rendement. C'est là une charge qu'on n'aurait pas dû leur imposer.

Pour cette année, on nous a assurés que le moment venu, ces producteurs seront indemnisés si leurs droits sont reconnus par la commission d'appel de l'entretien des troupeaux. Est-ce que ce comité de la sécheresse va fonctionner d'ici à l'an prochain? Nous risquons d'avoir une autre sécheresse dans l'ouest du Canada parce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'humidité et de précipitations cette année. Je sais qu'en beaucoup d'endroits de ma circonscription, la neige a déjà presque disparu. A moins de fortes chutes de neige d'ici au printemps, et s'il n'y a pas suffisamment d'humidité par la suite lorsque la pluie débutera au printemps, l'agriculture de l'ouest du Canada va connaître des difficultés sérieuses l'an prochain.

● (2225)

Est-ce que le gouvernement a l'intention de maintenir ce comité sur pied? Si le gouvernement s'y connaît un peu mieux maintenant, quelle autre mesure substituera-t-il au programme catastrophique actuellement en vigueur? Je ne m'en prends pas au gouvernement pour ce qui s'est passé. J'espère toutefois qu'il a appris une leçon. J'espère qu'il n'y aura pas de sécheresse l'an prochain, mais la prochaine fois qu'une région du Canada sera atteinte par la sécheresse, je veux croire qu'il y aura un programme pour la tirer d'affaire.

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, brièvement je voudrais répondre à mon collègue de l'opposition, le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) sur sa question relative à l'admissibilité en vertu des programmes d'aide à l'entretien des troupeaux, d'abord pour ces 20 agriculteurs dont il a fait mention et pour lui signaler aussi que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), la semaine dernière, a fait une courte visite dans l'Ouest et s'est arrêté au bureau de Regina, là où sont étudiés tous les cas qui sont soumis. Maintenant il est bien entendu que ces cas sont soumis selon des critères bien déterminés.

Je voudrais donc dire au député que le programme devrait fournir aux producteurs de bestiaux manquant d'aliment pour bétail de l'aide financière pour nourrir leurs animaux. Bon là on se comprend. Bien que les récoltes de foin n'aient pas été bonnes en général en Saskatchewan, les agriculteurs dans les régions qui ont reçu plus de 60 p. 100, et ce sont là les barèmes, 60 p. 100 de précipitation, ou qui ont obtenu des rendements céréaliers plus élevés que 80 p. 100 des rendements normaux. Ces agriculteurs-là devraient d'habitude avoir accès au programme d'alimentation du bétail.